

DEMANDE DE DISPENSE PARTIELLE D'ETUDES pour une entrée en 2022/2023

à déposer accompagné des documents justificatifs le 28 février 2022 au plus tard sur Taïga uniquement :
<https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/pages/?ce=vrs1>

IMPORTANT : Cette procédure ne concerne pas les admissions en 1^{ère} année du cycle Licence
et ne peut pas se cumuler avec une candidature faite, dans ce cas, sur ParcoursSup

Nom : _____
Prénom : _____ Date de naissance : [] [] [] / [] [] [] / [] [] [] [] [] []
Nationalité : _____ Sexe : F M
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Mail : _____

DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OBTENU OU EN COURS D'OBTENTION

Diplôme : _____
Option : _____
Etablissement, ville, pays : _____
Durée totale du cursus pour l'obtention de ce diplôme : _____ à obtenir en 2022 (si oui cocher) ou obtenu en : [] [] [] [] [] []

AUTRE DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DEJA OBTENU

Diplôme : _____
Option : _____
Etablissement, ville, pays : _____
Durée totale du cursus pour l'obtention de ce diplôme : _____ obtenu en : [] [] [] [] [] []

BACCALAUREAT OU EQUIVALENT

Diplôme : _____
Etablissement, ville, pays : _____ obtenu en : [] [] [] [] [] []

SIGNATURE

Fait à _____
Le _____

(Signature du candidat)

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (1 page A4 uniquement)
- 1 unique fichier pdf contenant :
 - la copie du ou des diplômes de l'enseignement supérieur déjà obtenus
 - la copie du baccalauréat ou titre équivalent
 - les relevés détaillés des notes du bac et de l'enseignement supérieur
- 1 portfolio (fichier pdf de 40 Mo maximum) comprenant 10 à 15 pages maximum au format A4, à l'exclusion de tout autre support.
- le règlement des frais de dossier de 37 € (voir ci-dessous)

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Candidature

Déposer ce formulaire complété et les pièces justificatives sur Taïga : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/pages/?ce=vrs1> au plus tard le 28 février 2022.

Les candidats doivent s'acquitter d'un droit de traitement de leur dossier de 37 € (sauf les candidats boursiers, sur justificatif).

Admissibilité sur dossier

Les candidatures sont évaluées par les enseignants de la commission de validation des études. Cette dernière sélectionne les candidats qu'elle souhaite recevoir en entretien.

Admission sur entretien

Lors d'un entretien de 15 minutes, en distanciel, le samedi 14 mai 2022, un jury composé de 2 enseignants, évalue la capacité et la motivation du candidat à intégrer l'ÉNSA V en cours d'études.

Seuls les candidats résidant hors de France métropolitaine peuvent effectuer l'entretien à distance.

Inscriptions

Courant juillet 2022.

FRAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER

Règlement des droits de traitement du dossier de 37 € ⁽¹⁾ (arrêté du 30 août 2019) exclusivement par carte bancaire sur le portail Taïga.

Les dossiers de candidature ne seront valides qu'accompagnés du paiement. Ce paiement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

⁽¹⁾ je suis exonéré si je suis boursier du CROUS en 2021/2022, je joins alors copie de ma notification de bourse 2021/2022